

P-V DE LA REUNION DU 5 JUIN 2012

REUNION DU COMITE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES INSTALLATIONS NUCLEAIRES DE FLEURUS-FARCIENNES.

Présents:

Madame Muriel GLAUDE, Responsable du Département Environnement Province du Hainaut et **Présidente du Comité.**

Représentants du site nucléaire:

Monsieur Philippe DAMHAUT, Directeur BEST MEDICAL BELGIUM

Monsieur Jean-Michel VANDERHOFSTADT, Directeur Général IRE

Autorités provinciales:

Monsieur Bruno ZORZI, Attaché au Cabinet du Gouverneur de la Province du Hainaut

Représentants de la population:

Monsieur Albert SCHLEIPER, Président de l'Association Farciennes+

Monsieur Gian-Carlo TOMASI, Riverain (FARCIENNES)

Autres:

Madame Angélique CRUCILLA, Responsable de la Communication - Administration communale de FARCIENNES

Madame Dina LANSMAN, Fonctionnaire Planu CHATELET

Monsieur Roger LORENT, Fonctionnaire Planu FARCIENNES

Monsieur Stéphane NOEL, Fonctionnaire adjoint Planu CHATELET

Excusés:

Monsieur Philippe BARBIER, Riverain (FLEURUS)

Monsieur Hughes BAYET, Bourgmestre, Administration communale de FARCIENNES

Monsieur Jean-Luc BORREMANS, Bourgmestre de la Ville de FLEURUS

Madame Leila BOUDAKA, Chargée de communication I.R.E.

Monsieur Christian COURTOY, Conseiller communal Ville de FLEURUS

Madame Elisabeth DECLEVE, Vie Féminine (FLEURUS)

Monsieur Dimitri DUBOIS, Safety Manager STERIGENICS S.A.

Monsieur Vincent LUYCKX, General Manager STERIGENICS S.A. Monsieur Michaël GEMENNE, Attaché au cabinet du Gouverneur de la Province de Namur;

Madame Béatrice MANGELSCHOTZ, Infirmière sociale représentant le Secrétariat du Bourgmestre de la Ville de FLEURUS

Monsieur Claude MASSAUX, Conseiller communal Ville de FLEURUS

Monsieur Rudy PERES, GALF (FLEURUS)

Monsieur Francis PIEDFORT, Echevin de l'Environnement Ville de FLEURUS

Madame Jacqueline SCHIETTECATE, Conseillère communale Ville de FLEURUS

Monsieur Guy STRYKERS, EHS Manager BEST MEDICAL BELGIUM

Madame Christiane VASSART, Ligue des Familles (FLEURUS)

Monsieur Michel WANET, Responsable du service Communication de la Ville de FLEURUS

Premier point:**Approbation du procès verbal de la réunion du 13 mars 2012**

Suite à l'envoi du procès verbal provisoire, seul Monsieur VANDERHOOFSTADT a fait savoir qu'il n'avait pas de remarque.

A la question de Monsieur LORENT qui voudrait savoir quel secteur était rentable chez BEST MEDICAL BELGIUM, il est précisé que c'est le secteur industriel qui est rentable. Le 10^e paragraphe de la page 7 ne le précise effectivement pas.

Il n'y a pas d'autre remarque, le procès verbal est approuvé.

Deuxième point:**Elargissement du Comité d'accompagnement aux communes situées dans les 5 km – Approbation du R.O.I. modifié**

Le principe d'étendre la participation au Comité d'accompagnement aux communes situées dans les 5 km a été accepté.

Lors de la réunion précédente, la modification du ROI a été discutée. Il y avait des points pour lesquels tout le monde n'était pas d'accord.

Madame GLAUDE a donc fait des propositions de modifications en fonction de ce qui avait été discuté et pour chaque proposition, elle demandait aux personnes qui étaient présentes à la réunion de se prononcer pour ou contre.

Parmi les 16 personnes présentes, 5 ont répondu. La proposition de R.O.I. qui a été envoyée a été faite en fonction des réponses majoritaires parmi les 5 réponses reçues.

Monsieur PERES ne pouvait assister à la réunion pour des raisons de santé mais il a fait parvenir un certain nombre de remarques, en s'excusant de le faire si tard.

A propos du rôle des représentants des riverains ou des responsables d'associations, il pense avoir précisé à plusieurs reprises qu'il s'agit là du rôle des autorités publiques et non des "représentants" des Riverains. En effet, il n'est pas pensable de donner cette responsabilité à des personnes qui ne sont pas "outillées" pour l'assumer, dont ce n'est pas la fonction et qui se substitueraient au rôle des pouvoirs publics et des industriels. Ne devrait-on pas parler de "représentant associatif plutôt que représentant de la population" pour être plus fidèle à la réalité?

Afin d'éviter de discuter pendant des heures sur ce point, les personnes présentes pensent qu'on peut supprimer les deux derniers paragraphes du point 1 Objectifs. La précision que ces paragraphes apportaient n'est pas fondamentale pour le fonctionnement du comité.

Monsieur PERES se demande également s'il ne faudrait pas définir le rôle des autorités publiques aussi? L'information du public en étant un à son avis.

Si les paragraphes définissant les rôles des représentants des riverains ou responsables d'association et du représentant des industriels du zoning de FLEURUS sont supprimés, il n'y a pas lieu de mettre un point relatif au rôle des autorités publiques.

D'autre part, Monsieur ZORZI précise que le rôle des autorités publiques pour ce qui concerne le nucléaire en matière d'information est défini par l'Arrêté royal de 2003 et doit être assumé par les autorités fédérales qui s'appuient sur les autorités locales.

Monsieur PERES avait en outre, à la création de ce Comité, souligné l'absence des acteurs syndicaux. Il pense qu'ils connaissent bien la situation des entreprises, le milieu du travail. Ils peuvent être précieux dans une optique positive, en vue notamment d'instaurer un climat de confiance entre les parties et d'assurer un canal de communication inscrit dans la durée. Il demande si on ne peut les inviter à la table?

Les entreprises ne sont pas tellement favorables à la présence des syndicats. Il y a d'autres structures où les syndicats ont leur rôle à jouer.

Madame GLAUDE ajoute que les syndicats ne sont pas présents dans les autres comités d'accompagnement qu'elle gère.

Maintenant, il n'est pas interdit à un représentant syndical, riverain de siéger au comité.

A propos de: "des associations de citoyens ayant un objet social en lien avec les missions du comité d'accompagnement (associations actives dans le domaine de l'information de la population aux activités nucléaires des installations du zoning de Fleurus)", Monsieur PERES trouve la définition trop "cintrée". Il se demande s'il existe ce genre d'associations sur le territoire visé? Il ne le pense pas. Avec une telle définition, il ne pourrait pas participer au Comité. Son champ d'action est l'éducation permanente. Il vise à favoriser la participation des citoyens aux enjeux de société dont ceux en lien avec une activité nucléaire. Cette association n'a pas la prétention de représenter l'ensemble des habitants (c'est la fonction des élus). Elle travaille avec certains habitants à définir les enjeux importants, à les comprendre, à les regarder à la lueur de son projet de société, à le partager avec le plus grand nombre en le mettant en débat et en le discutant avec les autorités publiques qui organisent le vivre ensemble, pour le bien de la majorité.

Il considère que la dérive de ce règlement serait de rendre, en cas d'incident ou plus grave, les représentants des Riverains responsables "de ne pas avoir informé" "pris les bonnes décisions"... Il lui semble que ce serait l'inverse de la raison d'être de ce Comité.

Si on garde cette précision de l'objet social pour les associations de citoyens, Monsieur SCHLEIPER ne pourrait pas non plus faire partie du comité.

Les personnes présentes pensent qu'on peut supprimer cette précision.

Monsieur PERES a souligné également que la question sur la manière de prendre les décisions n'est pas spécifiée. Si, en cas de vote, il s'agit d'une majorité simple, le fait d'avoir plusieurs représentants pour une même partie déforce les autres. Ne faudrait-il par prévoir une seule voix par partie?

Il est douteux qu'on soit amené à voter, un comité d'accompagnement est un organe de dialogue, où on échange des informations. Les décisions que l'on peut prendre concernent les dates des réunions, les lieux où elles se tiennent, l'ordre du jour,...

Il n'y a donc pas lieu d'ajouter un point pour la manière dont les décisions sont prises.

Moyennant tout ce qui précède, les personnes présentes approuvent le R.O.I. Madame GLAUDE va envoyer le R.O.I modifié à tout le monde en demandant de réagir pour fin juin. Elle fixera une date butoir et pour les personnes qui n'auront pas réagi, ce sera considéré comme une approbation tacite.

En ce qui concerne la désignation des représentants des communes (autorités communales et population) situées dans les 5 km, après discussion il est décidé d'attendre les prochaines élections pour demander aux communes de désigner leurs représentants, car il risque d'y avoir des changements après et cela ne sert peut-être pas à grand-chose de désigner des personnes qui n'assisteront qu'à une réunion.

Troisième point:

Dernières nouvelles des entreprises: projets, incidents,...

Pour l'I.R.E., Monsieur VANDERHOFSTADT signale que dans la rubrique "incidents", il n'y a pas eu d'incident classé INES 1 ou plus. On a eu 2 incidents mineurs.

Le jeudi 29 mars, il y a eu un léger rejet de Xénon-133 lors de la remise en état des cellules de la chaîne de production du Molybdène-99, sans conséquence radiologique. L'incident a été classé 0 par l'AFCN. L'analyse des causes de cet évènement est menée comme d'habitude.

Le 19 avril, il y a eu un autre incident dans un laboratoire. Lors du changement d'un joint à un robot, il y a un élément qui est tombé et il y a eu une légère contamination du laboratoire, mais il n'y a rien eu à l'extérieur du laboratoire.

Pour le reste, l'entreprise tourne bien, sans problème particulier.

D'autre part, la filiale Elit (Environnement & Lifescience Technologie) de l'I.R.E. qui s'occupe de radio-pharmacie a lancé une étude pour implanter en Chine une radio-pharmacie afin pénétrer le marché chinois.

L'étude épidémiologique a été publiée et il y a eu peu de réactions dans la presse. Les résultats de cette étude ne mettent pas grand-chose en évidence. Il y a un taux de cancers légèrement supérieur autour de FLEURUS et de MOL par rapport à la moyenne nationale mais l'échantillon est tellement faible que ce n'est pas probant. Pour l'instant on ne peut établir aucun lien. L'étude va donc se poursuivre.

Entretemps, les rejets sont tombés à quasi 0. On est à 5 % de la limite autorisée. Monsieur VANDERHOFSTADT pense que c'est assez positif pour les riverains.

Aujourd'hui, il y a eu un exercice interne d'activation du plan d'urgence. On n'a pas activé les sirènes, cela n'est donc pas allé au-delà du périmètre de la clôture. Par rapport aux exercices précédents, on a enregistré une bonne progression. L'exercice consistait en un feu qui pouvait atteindre les ventilateurs et provoquer un rejet à l'extérieur. On a pu intervenir à temps. On a l'obligation de faire ce genre d'exercice annuellement.

Cette semaine, on a engagé un nouveau directeur pour la sécurité. Ce n'est pas un remplacement, il vient en renfort.

Monsieur VANDERHOFSTADT ajoute que cela avance au niveau de la sécurisation avec les caméras, les clôtures,... On est dans le planning prévu. L'année dernière, en juillet, l'AFCN avait dit qu'on ne passerait pas l'inspection des Etats-Unis et cela avait été largement relayé dans la presse. On a eu l'audit en avril, on a reçu une délégation de 10 personnes et cela s'est passé sans problème. On a été félicité pour la bonne coopération qu'il y avait avec les autorités et l'AFCN.

Monsieur VANDERHOFSTADT signale qu'il y a une nouvelle loi sur la protection des sites pour les entreprises nucléaires. Cette loi prévoit également que toutes les personnes qui entrent sur le site doivent être accréditées, c'est une procédure assez longue qui pose même parfois des problèmes pour des fournisseurs qui ne peuvent plus entrer tant qu'ils ne sont pas accrédités. Il a fallu prendre la décision d'annuler la Journée Découverte Entreprises à laquelle on s'était inscrit car il n'est pas possible d'obtenir des accréditations pour les visiteurs qui participent à ce genre de manifestation. Il ne sera plus possible non plus d'accueillir "Place aux enfants" pour les mêmes raisons. C'est un peu la conséquence de la pression des Etats-Unis pour la sécurité nucléaire.

Monsieur LORENT pense que cela va à l'encontre de ce qu'on veut faire en matière de communication et de transparence. Les gens risquent fort de penser que si on prend autant de précautions c'est qu'il y a des choses à cacher.

Monsieur VANDERHOFSTADT est bien d'accord. Mais le but est de protéger la population d'un terroriste qui pourrait s'introduire.

Il ajoute qu'il y a une procédure allégée pour les personnes qui ne se rendent pas dans les 4 bâtiments considérés comme sensibles. Dans ce cas, cela peut être un peu moins long, mais pour les personnes qui restent plus de 6 h sur le site, c'est quand même la procédure complète d'accréditation qu'il faut faire.

Pour BEST MEDICAL BELGIUM, Monsieur DAMHAUT précise que le 14 mai, la société a été déclarée en faillite et tout le personnel a été licencié mais comme on a déjà des contacts pour continuer certains business, certains ont déjà été réengagés. Sur les 86 personnes, 26 ont été réengagées. Parmi celles-ci, il y a les personnes chargées de la sécurité, contrôle et maintenance. On veut s'assurer que l'outil restera en état pour un potentiel repreneur. On a deux business pour lesquels on a eu un contact.

Tout s'est passé en accord avec l'AFCN, BelV et l'I.R.E. On a eu dès le 16 mai, une réunion avec l'ONDRAF et l'AFCN pour leur présenter ce que nous suggérons de continuer, de garder comme business et avec quel personnel. Les deux curateurs ont reçu des propositions pour reprendre tel business avec autant de personnes et pour telle somme. Maintenant, on attend pour savoir qui sera le repreneur. Cela devrait être pour la semaine prochaine. Les business intéressants représentent 1/3 du personnel. Le comité d'accompagnement et les autorités seront tenus informés de l'évolution.

Il y a un plan de démantèlement et d'évacuation des déchets qui se met en place. On a eu une réunion avec l'ONDRAF. On sait précisément, sur papier, ce qu'il y a, mais l'ONDRAF veut une vision sur site car ils vont devoir travailler pour évacuer les déchets et remettre le site en état, éliminer passif le nucléaire. Il y a quelques challenges techniques à réaliser mais c'est faisable. C'est la première fois que l'ONDRAF doit gérer ce genre de situation, même si cela a déjà été fait pour des sociétés plus petites. L'aspect financier est en discussion.

Même si cela peut prendre quelques semaines pour avoir un plan et plusieurs mois pour la réalisation, l'entièreté des installations est en sécurité et il y aura des rondes de surveillance jusqu'à ce que les bâtiments soient déclassifiés, c'est-à-dire qu'ils ne soient plus considérés comme installations nucléaires. On maintient les rondes et le personnel appelable en cas de problème.

Monsieur VANDERHOFSTADT constate qu'il s'agit d'un drame social mais il voudrait souligner le professionnalisme qui a mis la sécurité en premier.

A la question de Monsieur ZORZI qui voudrait savoir combien de personnes peuvent espérer être reprises, Monsieur DAMHAUT précise qu'il y en a une petite trentaine. D'autre part, si de nouveaux postes devaient être créés si l'activité augmentait, la priorité serait donnée au personnel qui était là avant.

Il reconnaît que le personnel a eu une conduite exemplaire et très professionnelle.

Monsieur VANDERHOFSTADT voudrait dire un mot pour TRANSRAD. La société est en bonne santé et se développe bien. Il n'y a pas eu d'incident.

Pour terminer sur une note positive, Monsieur LORENT signale que la demande de placement pour une sirène complémentaire sur une salle communale située rue des Ecoles a été faite. La procédure est en marche.

Monsieur VANDERHOFSTADT signale qu'ils doivent remettre le rapport sur les stress tests à l'AFCN pour le 30 juin. Il propose de faire un exposé à la prochaine réunion sur la manière dont les tests ont été faits.

Il s'agit d'une présentation assez longue, de 45 minutes à 1 heure. Dès lors, la présentation du rôle des autorités communales dans les plans d'urgence est reportée à la réunion de décembre.

Pour rappel, la prochaine réunion est fixée au mardi **18 septembre 2012 à 18 heures dans les locaux de l'Administration communale de FARCIENNES.**